

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



PARCOURS DE SOINS, PRISE EN CHARGE

Une consultation médicale spécifique pour les patients à risques de forme grave de COVID-19

Pour assurer la continuité des soins dans cette phase de déconfinement, les personnes à risques de développer une forme grave de COVID-19 bénéficient d'une consultation spécifique entièrement prise en charge par l'Assurance maladie. Elle concerne notamment les patients atteints de cancer.

Cette consultation médicale est proposée par le médecin traitant au patient à risques ou aux personnes souffrant d'une affection de longue durée qui n'ont pas pu être suivies en consultation pendant le confinement. Elle prend ainsi le nom de consultation « bilan et vigilance ».

Tarifée à 46 euros, cette consultation dite « complexe » sera entièrement prise en charge par l'Assurance maladie.

Elle permettra d'évaluer les impacts du confinement sur la santé des patients et de les conseiller sur les mesures de protection à adopter, en fonction de leurs fragilités et pathologies, dans le cadre du déconfinement.

Selon le Haut Conseil de la santé publique, les patients à risques de contracter une forme grave de COVID-19 regroupe les personnes ayant :

- plus de 65 ans,
- un cancer évolutif sous traitement,
- des antécédents cardiovasculaires,
- du diabète,
- une pathologie chronique respiratoire,
- une insuffisance rénale chronique dialysée,
- une obésité,
- une immunodépression,
- les femmes enceintes au troisième trimestre de la grossesse.

> **En savoir plus**

Dernière mise à jour le 04 juin 2020

